CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE Du 07 avril 2021

DELIBERATION

2021/34 - <u>CONVENTION CONSTITUTIVE DU RESEAU SANTE SOLIDARITE LILLE METROPOLE.</u>

La Ville est membre fondateur du Réseau Santé Solidarité Lille Métropole (RSSLM).

Le réseau a pour objectifs :

- d'améliorer et éviter les ruptures du parcours de santé des personnes en situation de grande précarité ;
- d'harmoniser la prise en charge de ces personnes en favorisant l'accès et le recours aux soins et en assurant la continuité des soins en respectant les règles élémentaires de confidentialité;
- d'améliorer la communication entre le secteur de ville et le secteur hospitalier ;
- d'intervenir en amont de l'hospitalisation pour éviter les situations de rupture et les hospitalisations en urgence ;
- d'améliorer les conditions d'accueil et de sortie de l'hôpital ;
- de favoriser la coordination des différents acteurs ;
- d'assurer une mission d'appui à la coordination des parcours complexes de santé ;
- de garantir la qualité de la prise en charge par la formation et l'information des différents acteurs ;
- de favoriser le développement et la diversification des réponses extrahospitalières ;
- de développer de bonnes pratiques d'éducation des patients, d'approche globale et de qualité de soins ;
- de jouer un rôle de veille sanitaire et sociale, particulièrement en cas d'épidémie ou de pandémie.

L'extension du réseau, décidée en 2019, a changé les limites du territoire d'intervention du réseau. En effet, limité à Lille intra muros, le réseau s'étend désormais à la Métropole Européenne de Lille (MEL).

De fait, sont intégrés au fonctionnement du réseau décidé en 2019, en qualité de membres « associés » :

- le CCAS de Roubaix;
- la Ville de Tourcoing;
- le Centre Hospitalier de Roubaix (PASS);
- le Centre Hospitalier de Tourcoing (PASS).

La charte constitutive a été retravaillée en 2020 et validée lors du comité de pilotage du 18 décembre 2020.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

♦ AUTORISER M. le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du Réseau Santé Solidarité Lille Métropole, ci-annexée.

ADOPTE A LA MAJORITE, Abstention : M. MOULIN

Fait et délibéré à Lomme, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme